
Nombre de
membres en
exercice: 11

Présents : 9

Votants: 11

Séance du vendredi 30 août 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée le 26 août 2019, s'est réunie sous la présidence de Jacqueline PERINAUD

Sont présents: Christiane CROSIER, Joël PENON, Caroline SICARD, Elisabeth LOISON, Géraldine LEON, Alain MOIGNE, Vincent CROSIER, Jacqueline PERINAUD, Sylvain MASSÉ

Représentés: Jean-Fabrice DELAYE, Jean-Charles VAN MELLE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Elisabeth LOISON

Ordre du jour:

Désignation du secrétaire de séance
Election du Maire
Election de son adjoint
Proclamation du tableau officiel

Désignation du secrétaire de séance: Elisabeth LOISON

Élection du Maire et de l'adjoint :

Délibérations du conseil:

Election du Maire et des adjoints (DE 2019 32)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17 et L2122-7
Considérant que M. Le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Élection du Maire :

La présidente de séance, Mme. Jacqueline PERINAUD invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls: 2
Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue: 6

Résultat du scrutin :

Mme. CROSIER Christiane : 9 voix

Mme. CROSIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Élection du premier adjoint ;

Mme. Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Après dépouillement les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins: 11

Bulletins blancs ou nuls: 1

Suffrages exprimés: 10

Majorité absolue : 6

Résultat du scrutin:

M. MASSÉ Sylvain : 10 voix

Mr. MASSÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Proclamation du tableau officiel :

Mme. CROSIER : Maire

M. MASSÉ : 1er adjoint

Séance levée à 19h20

Le 29 août 2019,